



ASSOCIATION SCOLAIRE
SAINT-RÉMY

REGLEMENT INTERIEUR INTERNAT ASSOCIATION SCOLAIRE SAINT-REMY LYCEE

"Ne fais pas à autrui ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse !" règle d'or (universelle)

L'internat de l'Association Scolaire Saint-Rémy se fixe comme objectif de permettre à chaque jeune qui s'y inscrit, de se construire, avec bonheur (dans la continuité du projet éducatif).

Pour cela, l'internat doit permettre :

- ✓ le repos (bien dormir)
- ✓ le travail (bien étudier)
- ✓ et le tissage de relations fraternelles, voire amicales, essentielles à notre épanouissement.

❖ **Le repos**, s'il est bon, permettra une bonne étude. Cela est nécessaire sans être suffisant. Les horaires fixes qui garantissent à la fois le rythme et un temps suffisamment réparateur, le silence, l'activité physique (même douce) en plein air, une alimentation saine et équilibrée, tout cela contribue au bon repos.

❖ **Le travail personnel** doit passer avant la détente et les loisirs. La détente, comme son nom l'indique, vient après la tension... qui résulte de l'effort accompli pour mémoriser, pour comprendre, pour réfléchir, imaginer et inventer.

❖ **Les relations fraternelles.**

La vie à plusieurs ne doit pas être vécue ou envisagée comme un poids ou une contrainte qui entrave notre liberté et notre épanouissement personnel. Au contraire, comme dans une famille aimante, sans s'être choisis les uns les autres, chacun peut à la fois compter sur le soutien solidaire et bienveillant de ses camarades et apporter lui-même aux autres ce qui fait sa force et son talent.

La vie à plusieurs comporte certes quelques exigences mais elle apporte en retour, par la conjugaison fructueuse des richesses de chacun, une expérience bienheureuse et incomparable. L'internat est, de ce fait, un lieu privilégié pour tisser des relations fraternelles, voire amicales. Certaines durent la vie.

SAVOIR-ETRE

Un comportement et un langage adaptés sont exigés de tous à l'intérieur de l'internat.

Tout déplacement dans l'internat se fera dans le respect d'autrui (sans nuisance sonore...).

Il respecte les horaires du soir : - à 21H30, chacun regagne sa chambre (en silence)
- à 22H00, plus aucun bruit dans les chambres.
- à 22H30, extinction des lumières

Chaque interne doit avoir une tenue correcte pour se rendre au self ou au foyer. Pas d'excentricité vestimentaire. L'élève interne s'engage à respecter le matériel. Le déplacement entre la chambre et la douche se fait obligatoirement en peignoir et claquettes. Chaque interne est responsable de sa chambre qui doit être correctement rangée chaque matin. Toute dégradation sera remboursée.

L'usage du téléphone portable ne sera toléré que durant les créneaux définis par le personnel encadrant et ils seront déposés aux surveillants chaque soir (ainsi que tous les appareils multimédias) avant l'étude puis avant le couché ou ramassés à 22h15.

L'introduction, l'usage, la distribution, la vente d'alcool et /ou de substances illicites sont strictement interdits à l'internat.

A la demande du personnel, les armoires, tiroirs de bureaux peuvent être inspectés et tout matériel non autorisé confisqué.

RESTAURATION

Les repas sont des moments de détente et de convivialité. Ils se font sous forme d'un self-service. Politesse et courtoisie s'imposent vis-à-vis du personnel de restauration. Tous les internes sont tenus d'être présents au repas du soir. Les internes ne consomment au restaurant scolaire que les produits qui y sont proposés, l'usage du téléphone portable y est strictement interdit. En outre aucun produit alimentaire ne peut être introduit ou consommé en chambre.

DEGRADATIONS-CLEFS

Une clef de chambre est confiée à chaque élève interne en début d'année. En cas de perte de celle-ci, l'interne devra le signaler au surveillant. Le chèque de caution, réservé à cet effet, sera alors déposé au service de la comptabilité pour encaissement.

Pour les dégradations : si elle est minime, seul le chèque de caution sera encaissé.

si elle est importante, volontaire ou due à une négligence, elle sera facturée.

ACTIVITES ORGANISEES

Un foyer est mis à la disposition des internes sous la responsabilité d'un surveillant. Plusieurs activités sont proposées (tennis de table, baby-foot, jeux de société...). Il est ouvert de 20h00 à 21h00, chaque interne peut y aller.

SANCTIONS

Elles sont par ordre de gravité : elles vont de la simple réprimande orale à l'exclusion définitive. Le suivi de celles-ci se fera en lien étroit avec les Responsables de Vie Scolaire et la Direction.

EXERCICES PPMS et INCENDIE

Des exercices sont effectués régulièrement. Les consignes et la conduite à tenir sont expliquées en début d'année à tous les internes. Des panneaux d'évacuation sont également affichés dans les couloirs de l'internat (on portera le plus grand respect aux différents dispositifs d'incendie mis en place dans l'établissement ainsi que les fiches réflexes en cas de PPMS). Toute situation anormale doit être immédiatement signalée aux surveillants.

Date et Nom de l'élève :

Signatures : Elève : Parents : Responsable Internat : Chef d'Etablissement :



ASSOCIATION SCOLAIRE

SAINT-RÉMY

REGLEMENT INTERIEUR INTERNAT ASSOCIATION SCOLAIRE SAINT-REMY COLLEGIENS

"Ne fais pas à autrui ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse !" règle d'or (universelle)

L'internat de l'Association Scolaire Saint-Rémy se fixe comme objectif de permettre à chaque jeune qui s'y inscrit, de se construire, avec bonheur (dans la continuité du projet éducatif).

Pour cela, l'internat doit permettre :

- ✓ le repos (bien dormir)
- ✓ le travail (bien étudier)
- ✓ et le tissage de relations fraternelles, voire amicales, essentielles à notre épanouissement.

❖ **Le repos**, s'il est bon, permettra une bonne étude. Cela est nécessaire sans être suffisant. Les horaires fixes qui garantissent à la fois le rythme et un temps suffisamment réparateur, le silence, l'activité physique (même douce) en plein air, une alimentation saine et équilibrée, tout cela contribue au bon repos.

❖ **Le travail personnel** doit passer avant la détente et les loisirs. La détente, comme son nom l'indique, vient après la tension... qui résulte de l'effort accompli pour mémoriser, pour comprendre, pour réfléchir, imaginer et inventer.

❖ **Les relations fraternelles.**

La vie à plusieurs ne doit pas être vécue ou envisagée comme un poids ou une contrainte qui entrave notre liberté et notre épanouissement personnel. Au contraire, comme dans une famille aimante, sans s'être choisis les uns les autres, chacun peut à la fois compter sur le soutien solidaire et bienveillant de ses camarades et apporter lui-même aux autres ce qui fait sa force et son talent.

La vie à plusieurs comporte certes quelques exigences mais elle apporte en retour, par la conjugaison fructueuse des richesses de chacun, une expérience bienheureuse et incomparable. L'internat est, de ce fait, un lieu privilégié pour tisser des relations fraternelles, voire amicales. Certaines durent la vie.

SAVOIR-ETRE

Un comportement et un langage adaptés sont exigés de tous à l'intérieur de l'internat.
Tout déplacement dans l'internat se fera dans le respect d'autrui (sans nuisance sonore...).

Il respecte les horaires du soir : - à 21H00, chacun regagne sa chambre
- à 21H30, extinction des lumières

Chaque interne doit avoir une tenue correcte pour se rendre au self ou au foyer. Pas d'excentricité vestimentaire. L'élève interne s'engage à respecter le matériel. Le déplacement entre la chambre et la douche se fait obligatoirement en peignoir et claquettes. Chaque interne est responsable de sa chambre qui doit être correctement rangée chaque matin. Toute dégradation sera remboursée.

L'usage du téléphone portable est interdit. Il sera récupéré chaque lundi par l'éducateur d'internat. (Un créneau d'une heure peut être accordé le soir pour son utilisation)

L'introduction, l'usage, la distribution, la vente d'alcool et /ou de substances illicites sont strictement interdits à l'internat.

A la demande du personnel, les armoires, tiroirs de bureaux peuvent être inspectés et tout matériel non autorisé confisqué.

RESTAURATION

Les repas sont des moments de détente et de convivialité. Ils se font sous forme d'un self-service. Politesse et courtoisie s'imposent vis-à-vis du personnel de restauration. Tous les internes sont tenus d'être présents. Les internes ne consomment au restaurant scolaire que les produits qui y sont proposés. En outre aucun produit alimentaire ne peut être introduit ou consommé en chambre.

DEGRADATIONS-CLEFS

Une clef de chambre est confiée à chaque élève interne en début d'année. En cas de perte de celle-ci, l'interne devra le signaler au surveillant. Le chèque de caution, réservé à cet effet, sera alors déposé au service de la comptabilité pour encaissement.

Pour les dégradations : si elle est minime, seul le chèque de caution sera encaissé.
si elle est importante, volontaire ou due à une négligence, elle sera facturée.

ACTIVITES ORGANISEES

Un foyer est mis à la disposition des internes sous la responsabilité d'un surveillant. Plusieurs activités sont proposées (tennis de table, baby-foot, jeux de société...). Il est ouvert de 20h00 à 21h00, chaque interne peut y aller.

SANCTIONS

Elles sont par ordre de gravité : elles vont de la simple réprimande orale à l'exclusion définitive. Le suivi de celles-ci se fera en lien étroit avec les Responsables de Vie Scolaire et la Direction.

EXERCICES PPMS et INCENDIE

Des exercices sont effectués régulièrement. Les consignes et la conduite à tenir sont expliquées en début d'année à tous les internes. Des panneaux d'évacuation sont également affichés dans les couloirs de l'internat (on portera le plus grand respect aux différents dispositifs d'incendie mis en place dans l'établissement, ainsi que des fiches réflexes en cas de ppms). Toute situation anormale doit être immédiatement signalée aux surveillants.

Date et Nom de l'élève :

Signatures : **Elève :** **Parents :** **Responsable Internat :** **Chef d'Etablissement :**